

Atelier pour les formateurs Rameau

Synthèse des échanges avec la salle

30 novembre 2018

1. Travaux de la réforme

Pourquoi ne pas dédoubler les descripteurs sujet/forme ?

Ce serait contradictoire avec le modèle LRM, dans lequel toute entité peut être le sujet d'une œuvre. Les entités genre/forme sont utilisées pour la création des points d'accès genre/forme, mais peuvent également être employées en tant que points d'accès sujet, si une entité genre/forme se trouve être le sujet d'une œuvre.

Comment va se faire le lissage ?

Il s'agit d'un chantier qui se déroulera tout au long de l'année 2019. Des indices de proximité sémantique ont été repérés à l'aide des notes présentes dans les notices. Les autorités concernées ont été constituées en grappes de termes pour examen et, le cas échéant, fusion. Le tableau recensant ces grappes est consultable sur le site Rameau.

Que deviendront les subdivisions du type « Et... », « Contribution à ... » ?

Ces subdivisions, qu'il faut envisager comme des types de relations, seront étudiées de manière globale dans le cadre du lissage.

Que deviendront les subdivisions du type « Œuvres -- [...] », qui sont problématiques pour les artistes vivants ?

Elles ne sont plus réservées aux personnes dont ce type d'œuvres n'est pas leur œuvre majoritaire.

Comment serons-nous informés au fur et à mesure des opérations de lissage ?

Un tableau d'avancement du lissage sera publié sur le site Rameau. Dans les notices Rameau elles-mêmes, l'identifiant d'une notice fusionnée est reporté dans la notice conservée.

Pourquoi conserver la chaîne d'indexation ?

L'esprit de la réforme est de poser des relations entre entités, mais pendant la transition, on garde la chaîne d'indexation. Si on éclatait la chaîne avant l'heure, on obtiendrait des juxtapositions sans appariement, ce qui constituerait une déperdition de sens. En attendant d'exploiter les relations entre entités, on simplifie et on uniformise la construction des chaînes. Des discussions devront avoir lieu au niveau du format Unimarc. Une étude des appariements possibles en Intermarc a été faite.

Quid du rétrospectif à la BnF, en particulier dans le cas des subdivisions de sujet et de forme ?

Les traitements rétrospectifs se feront par lots pour les notices BnF à partir de mai 2019, date à laquelle on commencera à appliquer le genre/forme à la BnF. Dans le cas des subdivisions qui sont à la fois de sujet et de forme, il est difficile de différencier à coup sûr leur emploi dans les indexations existantes. Par la suite, elles pourront être employées en subdivision de sujet ou en indexation

genre/forme. Un important travail de spécifications pour un traitement automatique est en cours d'instruction.

2. Hors BnF

Le calendrier en deux temps (1^{er} janvier, 1^{er} mai) est-il applicable dans le Sudoc ?

A priori oui. En tout cas, la convergence est souhaitée et à l'étude. L'Abes s'inscrit dans une démarche nationale. En 2019, l'objectif est de simplifier.

Quid du rétrospectif dans le Sudoc, en particulier dans le cas des subdivisions de sujet et de forme ?

Dans le Sudoc, il existe des données codées pour le genre, mais elles sont renseignées de façon trop aléatoire pour être exploitables. Une réflexion est à mener pour savoir si on les conserve ou pas. Il faut s'approcher autant que possible du format IFLA.

Quel calendrier pour le genre/forme pour les autres bibliothèques que la BnF ?

Le calendrier de la réforme de Rameau (lissage terminologique et genre/forme) est consultable sur le site Rameau : http://rameau.bnf.fr/chantier_syntaxe/pdf/reforme_rameau_calendrier2018-2019.pdf

À partir de mai 2019, la BnF fournira les produits spécifiques de la liste aux lieux et les vedettes retournées et les notices bibliographiques liées. Pour les produits spécifiques liés au genre/forme (notices d'autorité et notices bibliographiques), la diffusion des données de la BnF se fera à partir du 1^{er} janvier 2020.

Pour le Sudoc, l'idée est qu'au 1^{er} janvier 2020, on puisse basculer sur la zone 608 de manière conforme à l'Unimarc. Une réunion du comité Unimarc international aura lieu en mai 2019. Actuellement, le format Unimarc ne prévoit pas qu'un genre/forme soit utilisable en sujet (606). Entre mai 2019 et janvier 2020, les catalogueurs peuvent indiquer la forme à la fin de la chaîne d'indexation et ajouter une 608, si ça ne les dérange pas de ne pas être conforme à Unimarc. En revanche, il n'est pas possible de systématiser l'indication du genre/forme en 608. À terme, on n'aura plus de 606 avec subdivisions de forme.

Que se passera-t-il si Unimarc international refuse ?

Si c'était le cas, il serait possible de se tourner vers le Comité français Unimarc.

Electre, source d'indexation pour certaines bibliothèques municipales, va-t-il appliquer la réforme ?

Oui.

Les éditeurs de SIGB sont-ils au courant ?

Oui, ils ont été informés, notamment lors de la journée Systèmes et données du 6 novembre 2018.

Qu'en est-il de la formation des formateurs ?

Il y a un groupe formation dans la Transition bibliographique.

Je dois former des étudiants futurs professionnels à Rameau au 1^{er} semestre 2019. Que dois-je enseigner ?

Présenter la réforme et sa mise en application en 2019. Dire qu'ensuite, ce sera plus simple.

3. Cas d'indexation

Que devient la règle de construction indirecte pour la localisation géographique ?

Cette règle est maintenue, pour le moment.

Que deviennent les relations bilatérales ?

Les deux lieux sont mentionnés par ordre alphabétique à la suite de l'autorité exprimant la relation, par ex. : « Relations extérieures -- Chine -- États-Unis » ou « Frontières -- États-Unis -- Mexique ».

Que devient l'adjectif de nationalité ? (Exemple : « Philosophie allemande » vs « Philosophie -- Allemagne ».)

La philosophie allemande sera par défaut en Allemagne. On pourra localiser de façon plus précise.

Qu'en sera-t-il dans les domaines artistiques et littéraires ?

L'idée est d'harmoniser les domaines et de traiter pareillement l'art et la littérature : « Art -- France » et « Littérature française » actuellement. L'emploi de l'adjectif de nationalité, dont on sait qu'il recouvre une réalité géographique et linguistique, sera le même dans tous les domaines.

Que deviennent les dates spécifiques, comme dans « France – Politique et gouvernement -- [dates] » ?

On ne touche pas aux dates pour l'instant. Elles seront traitées plus tard, avec les « laps de temps ».

Que deviennent les subdivisions de forme construites ? Que passer en zone genre/forme ?

Les subdivisions de forme construites sont en cours de déconstruction. Les notices bibliographiques seront traitées pour que les actuelles subdivisions de forme passent dans la nouvelle zone genre/forme (608).

Que devient « Histoire et critique » ?

L'emploi de cette subdivision devrait disparaître avec la mise en place du genre/forme, à partir de mai 2019 en catalogue courant à la BnF, et à partir de 2020 dans les produits.

Par quoi sera-t-elle remplacée ?

Par rien si c'est une étude générale sur le genre en question, en zone d'indexation sujet. Par « Histoire » si c'est une étude historique, ou éventuellement par des subdivisions de sujet plus précises.

Qu'advient-il de la subdivision « Histoire » ?

La notion sera scindée en deux. D'une part la notion d'Histoire en tant que discipline sera exprimée par une autorité (« Histoire -- Discipline ») ; d'autre part, la notion chronologique sera exprimée par une subdivision « Histoire » de type chronologique.

Les notices de renvoi (renvois généraux d'équivalence), non utilisables, posent problèmes.

Elles seront revues dans le cadre du lissage.

On trouve parfois les informations à plusieurs niveaux, par exemple pour les thèses.

Le genre/forme peut permettre de faire évoluer les choses.